

Compte-rendu des Conseils Scientifiques, restreint et plénier, du 10 et du 17 mai 2011.

par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU.

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Magaly Caravanier, Pierre Damphousse, Michael Davie, Chiara Lastraioli, Michel Le Corff, Jean-Jacques Tatin-Gourier et Valérie Vignaux.

Restreint du 10 mai :

1. Avis sur des demandes d'aménagement de service pour les enseignants du second degré.

Il n'y a pas de demande.

2. Avis sur les recrutements de PAST et enseignants associés.

La liste est adoptée à l'unanimité.

3. Avis sur une demande de dérogation pour une demande de CRCT.

Il s'agit d'une demande d'un enseignant-chercheur qui disposera en septembre 2011 de l'ancienneté nécessaire (3 ans) pour candidater à un CRCT, mais qui souhaiterait pouvoir se présenter dès cette session, en raison du projet particulier qui est le sien (agrégation de droit). Un débat s'engage entre les élus qui met en évidence d'une part le caractère particulier de la carrière d'un enseignant-chercheur en droit et d'autre part le fait que cette dérogation lui permet simplement de présenter sa demande de CRCT, qui sera ensuite étudiée comme d'autres. Un avis favorable est donné à l'unanimité.

4. Avis sur les renouvellements de décharges des MCF recrutés en 2009.

Rappel : il s'agit des décharges de 48h qui concernent les MCF néo-recrutés : elles sont attribuées à tous la première année et financées par le CS, mais « sur concours » la deuxième année (environ 15 décharges sont prévues), financées pour moitié par le CS et pour moitié par les laboratoires. Cette année, il y a 5 dossiers (alors qu'on compte une trentaine de candidats potentiels). Les élus UPUP-UPC font part de leur étonnement et interrogent Michel Isingrini et les autres membres du CS sur ce chiffre : il y a encore moins de demandes que l'an passé (seules 6 candidatures avaient été présentées en 2010 et on avait alors expliqué la faiblesse de ce nombre par le fait que, dans le cadre d'un dispositif transitoire, les nouveaux collègues n'avaient pas voulu bousculer leur département en demandant des décharges pour leur deuxième année alors qu'ils n'en avaient pas obtenu la première. Mais cette explication ne vaut pas pour 2011 !). Chacun y va de son hypothèse: pour certains, les nouveaux collègues souhaiteraient s'investir vite dans des responsabilités pédagogiques ou autre qui interdisent ce type de décharges (pour les élus UPUP-UPC, c'est assez inquiétant de savoir les néo-recrutés déjà sous pression et inquiets de prendre des charges, alors qu'ils ont toute une carrière d'au moins 40 ans pour le faire...); pour d'autres, ces collègues souhaiteraient vite s'investir dans des cours de M qu'on leur refuse s'ils ont une décharge (même

inquiétude pour les élus UPUP-UPC) ; pour d'autres, c'est aussi une question financière car les labos n'ont pas tous les moyens d'offrir cette décharge à leurs EC. Les élus UPUP-UPC se demandent si les nouveaux collègues ne souffrent pas aussi de pressions plus ou moins implicites, s'ils ne pratiquent pas des formes d'auto-censure, sachant d'ailleurs que cette demande intervient alors que les titularisations ne sont pas encore acquises... Un élu du CS suggère d'adresser un questionnaire pour connaître les raisons qui ont conduit les MCF à renoncer à candidater pour ces décharges. Quoi qu'il en soit, c'est une situation pour le moins surprenante : les élus UPUP-UPC, lorsque le dispositif avait été discuté et voté en CS (voir nos comptes-rendus), avaient milité pour une décharge plus forte la première année et systématique pour tous, mais s'étaient alors inquiétés de la volonté présidentielle d'insuffler à toute force de la concurrence en plaçant une sorte de concours pour les décharges de seconde année. Il semble, finalement, que la mise en concurrence ne fonctionne pas si bien que cela... Mais on ne doit sans doute pas s'en réjouir, car il y a en réalité matière à s'inquiéter de l'accueil qui est fait aux MCF recrutés et de la façon dont ils vivent leurs premières années à l'Université de Tours. Les 5 dossiers émanent des laboratoires suivants : 2 du LMPT, 1 du GERCIE, 1 de « Histoire des représentations » et 1 de PCMB. La liste est adoptée à l'unanimité.

5. Avis sur les demandes de reclassement.

Avis favorable à l'unanimité.

6. Avis sur les chargés de cours.

La liste est adoptée à l'unanimité.

Plénier du 17 mai :

1. Informations générales

Franck Estay, vice-président délégué aux TIC, présente la politique d'impression de l'Université. Il convient, dit-il, de passer d'une logique de volume à une logique de qualité, d'une logique d'achat à une logique de location avec un coût à la page, de réduire le parc des imprimantes, mais d'augmenter le parc de multifonctions (actuellement : 1 200 imprimantes et 100 copieurs). D'ici 3 ans, toutes les imprimantes devront être renouvelées. Ce renouvellement devrait s'autofinancer par les économies qui seront faites sur les consommables, liées à la réduction du parc. Plusieurs questions portent sur la façon dont les labos supporteront le coût induit par la nécessité de renouveler le parc. Franck Estay répond par les économies induites. Les élus UPUP-UPC interrogent le vice-président sur le coût d'autres investissements nécessités par cette politique, le serveur (ce sera peu, dit Franck Estay) et le logiciel (200 kg €), sur la fiabilité du réseau dans la mesure où le système à venir va rendre tout travail universitaire totalement dépendant de ce réseau (pour Franck Estay, c'est de toutes façons déjà le cas et le réseau n'est pas si fragile que cela) et sur les possibles suppressions de postes induites (le VP assure que ce nouveau système ne nécessitera pas de se séparer d'agents BIATOSS).

Michel Isingrini informe ensuite le CS de l'évolution des projets de recherche de type académique déposés pour financement auprès de la région. Rappel : c'est le PRES qui prend en charge ce budget de 2,8 millions €. Le comité ad hoc mis en place par le CA du PRES et composé de représentants des CS de Tours et d'Orléans, du CEA, de l'INRA et

des autres établissements du PRES, s'est donc réuni en avril. L'appel à projet a rencontré un franc succès puisque 112 demandes représentant 14 millions € ont été déposées. Seuls les projets qui étaient inscrits dans des « Investissements d'avenir » (type Labex) et ceux qui se présentaient comme collaboratifs ont été retenus, soit 25 projets pour une enveloppe de 3,92 millions €, ce qui suppose un effort supplémentaire de la région. Sur ces 25, 16 sont des projets de recherches, 5 des demandes d'équipement et 5 des financements de post-doc. 13 viennent des sciences du vivants, 3 de géoscience, 4 du secteur énergie, 2 modélisation, 2 Moyen-Âge-Renaissance. Concernant l'université de Tours : 52 projets avaient été déposés et 13 ont été retenus. La liste a été approuvée par le CA du PRES, mais on attend la réponse de la région. Un élu s'interroge sur la pertinence de la partition 50/50 entre Orléans et Tours, qui en définitive défavorise Tours, mais M. Isingrini explique que, dans un premier temps, il n'était pas envisageable de procéder autrement alors que le PRES est encore débutant. D'après un autre élu, l'expertise scientifique était assez limitée et perturbée par des questions institutionnelles et politiques. La question se pose d'une expertise extérieure, mais beaucoup répondent qu'il y a alors autant de biais.

Michel Isingrini informe ensuite le CS du rapport de l'AERES concernant les équipes. Il rappelle que 30 équipes ont été évaluées pour le prochain contrat, alors que l'université en comptait 37 pour le contrat 2008-2011. C'est le résultat d'un gros travail de restructuration qui a surtout affecté les secteurs SDV-Santé (on est passé de 14 équipes à 10) et ALL (de 7 à 3), alors que les SST et SHS restaient stables [nous invitons nos lecteurs à se reporter à nos comptes-rendus du mois de mai, qui présentaient les équipes soumises au contrat].

Chaque équipe est ensuite examinée. Il y a 5 notes : 1) qualité scientifique ; 2) rayonnement ; 3) gouvernance ; 4) stratégie, projet ; 5) note globale. Le % de « produisant » est rappelé à chaque fois. Selon les équipes sont signalés les points forts, les points à améliorer, etc. On trouve pêle-mêle des demandes de « meilleurs impact factors », des remarques sur la gouvernance, une équipe est enjointe de « moins privilégier les contraintes d'enseignement », une autre devrait réduire ses thématiques, une autre doit « revoir la qualité et la quantité de sa production, la taille de l'équipe et sa dispersion », une autre doit « penser la programmation en terme de projets de recherches plutôt que d'actions pointues », etc. Michel Isingrini tente ensuite de faire un bilan général de cette évaluation. A priori, l'université de Tours compte 63 % de A+ et de A. La moyenne nationale étant de 66 %, on peut en conclure que Tours est dans la norme. Les labos des EPST s'en sortent particulièrement bien : 3 sont A+ et 10 sont A. En ce qui concerne les EA, dans le secteur scientifique, on remarque une progression, entre les deux évaluations (celle de 2008 et celle de 2012) vers les A, alors qu'en SHS, c'est plutôt une régression qu'il faut principalement imputer au secteur juridique dont les équipes sont notées entre B et C. Un élu fait remarquer d'abord que les deux évaluations ne sont pas tout à fait comparables car la précédente était faite sous l'égide du ministère et non de l'AERES comme celle d'aujourd'hui et ensuite qu'il faut nuancer cette distinction entre labo EPST et EA car les évaluateurs savent très bien que mettre un B à un labo EPSR c'est signer son arrêt de mort et, avec le système de quota, qui leur est imposé, les notes B sont presque systématiquement données à des EA. Les élus UPUP-UPC font remarquer qu'il manque au bilan un point important pourtant souligné en plusieurs endroits du rapport de l'AERES : le manque de personnel BIATOSS, souligné pour un certain nombre d'équipes, mais qui est en réalité un problème auquel est confronté toute l'université. Michel Isingrini annonce que les négociations pour le

financement commenceront avec le ministère en septembre. D'après lui, bien qu'on soit dans une période de « vaches maigres », la répartition « pourrait éventuellement être favorable à Tours ».

2. Accueil des post-doctorants étrangers

Il y a deux postes à attribuer pour cinq demandes, 2 SHS (CESR et INTRU) et 3 SST (U 966, PRC, IRBI). Tous les candidats recueillent un avis favorable. Michel Isingrini propose de classer un SST et un SHS. Dans la mesure où PRC a déjà bénéficié d'un tel financement, il semble logique de proposer U 966, d'autant plus que le poste est associé à un possible recrutement ultérieur. Côté SHS, le dépassement d'âge (plus de 35 ans) du candidat INTRU oblige à prendre le candidat CESR. En troisième position, on classe tout de même le candidat de l'IRBI, en cas de désistement d'un des deux premiers.

3. Professeurs invités

L'Université dispose de 2 emplois, soit 24 mois, à répartir entre les disciplines. Après audition des rapporteurs et débats, la liste adoptée est la suivante :

GERCIE – E.A. 2110 : 1 mois

LLL – E.A. 3850 : 2 mois

UMR CNRS 6576 – CESR : 3 mois

CERMAHVA – E.A. 4247 : 2 mois

UMR 6173 CITERES : 2 mois

EA 2101 laboratoire d'informatique : 4 mois

Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique UMR 6083 : 4 mois

EA 2640 Laboratoire de Mécanique et Rhéologie : 2 mois

UMR CNRS 6035 Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte : 2 mois

UM U930 INSERM-Université-CNRS ERL 3106 : 2 mois